

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 40 titulaires, 1 délégué suppléant et 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Alain QUINTANA,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT, Christine CABON à Maryse ARTIGAU, Elisabeth MIQUEU à Marie-Annie FOURNIER,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Cédric PUCHEU,

RAPPORT N° 250410-62-SET

PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN (BARÉTOUS ET OLORON) :
ORGANISATION DE LA SAISON D'OUVERTURE ESTIVALE 2025

L. BENOIT expose :

A l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn pour la période d'ouverture des bassins extérieurs, en ce qui concerne la durée de la saison estivale 2025, les créneaux d'ouverture au public, la mise à disposition particulière du bassin de Lanne-en-Barétous aux maîtres-nageurs saisonniers (exception prévue dans la délibération du 27/06/2024 qui fixe les tarifs généraux de mise à disposition des bassins), et le programme d'animations.

L'organisation proposée pour 2025 s'appuie sur les constats de 2024, et pourra être adaptée en fonction des contraintes techniques éventuelles.

1) Piscine de Barétous Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Calculée pour permettre un cycle d'apprentissage pour les scolaires, de 6 semaines avant et 4 semaines après les grandes vacances, la piscine sera ouverte du samedi 24 mai au dimanche 28 septembre 2025, soit 18 semaines.

Les créneaux d'ouverture au public sont définis comme suit, étant précisé que l'heure de fin correspond à la limite de sortie du bassin :

- En période scolaire, la piscine sera ouverte :
 - de 10h à 19h les week-ends
 - de 14h à 19h les mercredis
- Pendant les vacances scolaires du Samedi 5 juillet au Dimanche 31 Août (*période de validité des cartes "saison" 2025*) :
 - de 10h à 19h tous les jours
 - de 20h30 à 23h tous les mercredis avec la traditionnelle animation nocturne "disco piscine".

La mise à disposition du bassin aux maîtres-nageurs saisonniers sera reconduite comme suit :

Le bassin sera mis à disposition des deux maîtres-nageurs saisonniers, dans le cadre de leur activité libérale, à raison de 300 € chacun pour les 18 semaines d'ouverture. Les créneaux alloués sont définis en dehors des heures d'ouverture au public et des créneaux réservées aux scolaires et associations :

- En période scolaire : tous les jours entre 6h45 et 9h, ainsi que sur le créneau 17h-21h en collaboration avec les autres utilisateurs conventionnés
- Pendant les vacances : tous les jours entre 6h45 et 9h + les mardis, mercredis et jeudis, entre 19h et 21h + les lundis et vendredis entre 20h et 21h.

Globalement, les conditions de mise à disposition seront définies dans la convention qui sera prochainement établie.

2) Piscine d'Oloron Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Le bassin extérieur sera ouvert pour une durée de 4 mois pleins à compter du samedi 31 mai 2025, jusqu'au samedi 27 septembre 2025.

Créneaux d'ouverture au public étant précisé que l'heure de fin correspond à la limite de sortie des bassins :

- En période scolaire (juin et septembre 2025) :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h30,
 - Les mardis soirs de 18h à 20h15 et vendredis soirs de 18h à 19h45,

- Les mercredis de 14h à 17h,
- Les samedis de 14h à 17h ainsi que, sur le mois de septembre, de 10h à 11h30
- Les dimanches jusqu'au 29 juin inclus (donc pas en septembre), de 9h à 13h.

Il est précisé que le pentagliss et le plongeoir ne seront ouverts que les samedis après-midi.

- Pendant les vacances scolaires du Samedi 5 juillet au Dimanche 31 Août (*période de validité des cartes "saison" 2025*) :
 - Du lundi au dimanche de 12h à 18h45

Mise à disposition du bassin aux associations œuvrant pour l'apprentissage de la natation et le savoir-nager :

Après discussion en commission Piscines du 27/02 puis en Bureau du 13/03, il est proposé de prolonger durant l'été la convention de mise à disposition des bassins d'Oloron à Oloron Natation 64 (ON64). Cette mesure, si elle est acceptée, permettra au club de conserver une pratique estivale, au service du perfectionnement dans le savoir-nager.

Afin de limiter voire même d'effacer l'impact financier de cet aménagement vis-à-vis des règles générales de mise à disposition des bassins adoptées par la délibération n°240627-08-SET du 27/06/2024 (12 mois au lieu de 10 mois maximum de durée annuelle de mise à disposition aux associations œuvrant pour l'apprentissage de la natation et le savoir-nager), il est proposé que la CCHB ne prenne en charge que 50% des créneaux qui seront mis à disposition durant les vacances scolaires.

Le club évalue son besoin sur l'ensemble des périodes de vacances (petites et grandes vacances) à 130 heures par an, au regard des créneaux habituellement utilisés pendant les petites vacances. Ainsi, ON64 serait facturé au tarif en vigueur à compter de la 66^{ème} heure effective.

3) Un programme d'animations estivales sur les deux sites :

Comme l'an dernier, des animations seront proposées tout l'été pour tenter de redynamiser les équipements et d'attirer davantage de public. Il s'agit de montrer que les piscines ne sont pas que des lieux d'apprentissage du savoir nager et d'entraînement, mais bien des lieux de vie et de partage.

Le public enfant devrait être intéressé par les animations « plantes aromatiques », les mercredis sur Oloron de 14h30 à 16h30.

Le public adulte pourra bénéficier tous les mardis soir de l'aqua-training de 18h à 18h45 et tous les jeudis soir de l'aqua-forme de 18h à 18h45 sur Oloron quand Lanne conserve ses créneaux d'aquagym (activité libérale des MNS) les lundis et mercredis entre 19h et 20h.

Les traditionnelles disco-piscines continueront d'animer la piscine de Lanne les mercredis soir de 20h30 à 23h.

En outre, des liens sont établis avec la ville d'Oloron pour développer potentiellement d'autres animations.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les modalités d'organisation de la saison estivale 2025 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- **APPROUVE**, dès cette année 2025 et jusqu'à nouvel ordre, les changements de modalités de mise à disposition des bassins auprès des associations œuvrant pour l'apprentissage de

la natation et le savoir-nager tels que proposés, à savoir : durée maximale annuelle de mise à disposition des bassins portée à 12 mois au lieu de 10, et facturation adaptée sur les 2 mois supplémentaires,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations proposées,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé RV

Signé BU

Raymond VILLALBA

Bernard UTHURRY